LA CARTOGRAPHIE DE SAINT-DOMINGUE DANS LA SECONDE MOITIÉ DU XVIII^e SIÈCLE (DE 1763 A LA RÉVOLUTION)

PAR JEAN-LOUIS GLÉNISSON

licencié ès lettres

INTRODUCTION

Au lendemain du traité de Paris (10 février 1763), il fut décidé de lever une carte militaire et topographique de la colonie française de Saint-Domingue. Placée sous la responsabilité du gouverneur, l'exécution de la carte fut confiée au directeur des fortifications, Antoine-Jean-Jacques du Portal, et à une équipe d'ingénieurs géographes; mais faute de moyens financiers, elle fut interrompue en 1769. En revanche, quelques années plus tard, en 1776, à l'occasion du traité fixant la frontière de la colonie, une carte topographique de la frontière fut levée; cette réalisation relança le projet d'une carte de l'ensemble de la colonie, mais diverses hésitations, puis la Révolution, empêchèrent la réalisation de ce projet.

SOURCES

Les sources manuscrites, assez fragmentaires, se trouvent surtout aux Archives nationales, dans le fouds des Colonies : séries de correspondance (B et C°) et collection Moreau de Saint-Méry (F³), ainsi qu'à la section Outre-Mer des Archives nationales (Dépôt des Fortifications des Colonies). Les papiers du Portal, au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, et des mémoires militaires, aux Archives du Service historique de l'Armée de Terre, ont complété notablement ces informations.

Les minutes des cartes sont pour la plupart conservées au Département des cartes et plans de la Bibliothèque nationale, dans le fonds du Service hydrographique de la Marine; de nombreuses copies, conservées dans les papiers du Portal, apportent un complément très riche à cette documentation.

PREMIÈRE PARTIE

POURQUOI UNE CARTE TOPOGRAPHIQUE EN 1763?

CHAPITRE PREMIER

LE CADRE PHYSIQUE : UNE FIGURE IRRÉGULIÈRE

Saint-Domingue, la plus riche et la plus vaste des colonies conservées par la France en 1763, était encore très mal connue à cette date. La frontière avec la partie espagnole de l'île n'était pas fixée avec précision; l'habitat et les riches cultures coloniales restaient concentrés dans quelques plaines fertiles, mal reliées entre elles; les côtes, très longues, et les montagnes, très peu colonisées, étaient largement méconnues des administrateurs et des militaires.

CHAPITRE II

LA RÉORGANISATION ADMINISTRATIVE ET MILITAIRE DE SAINT-DOMINGUE

L'administration de Saint-Domingue en 1763. — Les militaires tenaient une place prépondérante dans l'administration de la colonie. Le gouverneur général était le chef effectif de la colonie ; il en présidait les conseils supérieurs et commandait toutes les forces militaires ; il était assisté dans chaque partie du territoire (Nord, Ouest, Sud) par un gouverneur particulier. Les milices, aux compétences étendues (défense, police, voirie, collecte de l'impôt), étaient détestées des habitants.

L'intendant s'occupait surtout de l'administration financière ; il faisait office d'intendant de marine ; il partageait avec le gouverneur ses fonctions de police et de justice.

Le droit en vigueur dans la colonie était la coutume de Paris. Huit sénéchaussées et huit amirautés ressortissaient aux deux conseils supérieurs du Cap-Français et de Port-au-Prince. Ceux-ci, équivalents des parlements de France, avaient en outre le privilège de consentir l'impôt. Forts de ce pouvoir, ils s'opposaient aux agents du pouvoir royal au nom des intérêts des colons.

Les problèmes politiques et militaires, facteurs de réforme. — Les colons des Antilles, hostiles aux contraintes de l'administration militaire et du régime commercial de «l'Exclusif », penchaient en faveur de l'autonomie. Ceux de la Guadeloupe et de la Martinique accueillirent les Anglais en libérateurs en 1759 et 1762. Dès 1759 cependant, pour tenter de les attacher à la métropole, le secrétaire d'État à la Marine, Berryer, avait entrepris de réformer le droit et l'administration des colonies. D'autre part, la guerre de Sept ans avait montré la faiblesse du système de défense de ces dernières, qui dépendaient totalement des secours de la métropole. Seule la paix de 1763 avait sauvé Saint-Domingue de l'invasion.

Le règlement provisoire du 24 mars 1763. — Le duc de Choiseul, successeur de Berryer (1761), posa les grands principes de la réorganisation administrative de Saint-Domingue et des Iles du Vent, par le règlement du 24 mars 1763 : meilleur partage des pouvoirs entre le gouverneur et l'intendant, suppression des milices, rôle consultatif des chambres d'agriculture sur les questions économiques, mais aussi sur l'administration des colonies.

La préparation de la défense de la colonie, et la nécessité d'une carte topographique. — Choiseul préparait une guerre de revanche contre l'Angleterre; son plan prévoyait d'attaquer brusquement les possessions anglaises à partir des colonies d'Amérique. A Saint-Domingue, principalement, il voulait créer un système de fortifications et une base navale, et cantonner des troupes régulières.

L'article 48 du règlement du 24 mars 1763 prescrivait donc au gouverneur de faire lever une carte topographique et militaire détaillée de Saint-Domingue qui, jointe à des mémoires, servirait de base à l'élaboration du plan de défense

de la colonie.

Le nouveau gouverneur de Saint-Domingue, le comte d'Estaing, nommé le 27 décembre 1763, avait tous pouvoirs pour appliquer ou modifier le règlement du 24 mars et pour lever la carte de la colonie.

CHAPITRE III

LA REPRÉSENTATION CARTOGRAPHIQUE DE SAINT-DOMINGUE EN 1763 : UNE IMAGE TRÈS IMPRÉCISE

Saint-Domingue d'après les cartes gravées : une vision lointaine. — Avec sa Nauvelle carte de l'isle de Saint-Domingue (1721), Frézier, ancien directeur des fortifications de Saint-Domingue, avait renouvelé la cartographie de l'île ; il influença les grands géographes de l'époque, Guillaume Delisle, d'Anville, Robert de Vaugondy. Bellin se fonda également sur les cartes nautiques du Dépôt de la Marine auquel il était attaché. Mais toutes ces cartes, établies à une trop petite échelle, n'indiquaient que vaguement la topographie de la colonie.

Saint-Domingue vue de l'intérieur : l'œuvre des ingénieurs et arpenteurs de la colonie. — Simples compilations de plans d'arpentage très inexacts, les cartes levées à une échelle topographique qui avaient été établies dans la colonie n'étaient fondées sur aucun canevas géodésique.

L'attitude de deux ingénieurs de la colonie : Rolland et Saint-Romes. — Au début de 1764, deux ingénieurs de la colonie, Rolland et Saint-Romes, voulant défendre leur œuvre et leurs prérogatives contre les ingénieurs géographes venus de la métropole, firent valoir au comte d'Estaing et au ministre le coût et l'inutilité de la nouvelle carte topographique. Leur attitude révèle non seulement l'état d'esprit de leurs collègues, mais encore celui des colons auxquels ils étaient liés.

DEUXIÈME PARTIE LA CARTE GÉNÉRALE DE LA COLONIE (1764-1769)

CHAPITRE PREMIER

LES ARTISANS: LES INGÉNIEURS GÉOGRAPHES

Le corps des ingénieurs géographes militaires. — L'exécution de la carte fut confiée à des ingénieurs géographes des camps et armées du roi. Ce corps d'officiers, spécialisé dans la levée des cartes militaires, s'était progressivement détaché du Génie : organisé tardivement, vers 1759, autour du Dépôt de la Guerre, il avait connu une période d'expansion avec la guerre de Sept ans. Bientôt, les effectifs, qui dépassaient la quarantaine en 1763, furent ramenés à quarante ingénieurs géographes en 1765, puis à vingt-huit en 1769. Malgré cette réduction en nombre, l'organisation du corps se renforça, un uniforme particulier fut créé, et les travaux topographiques des ingénieurs géographes atteignirent une haute qualité. Pourtant, en 1776-1777, ils furent rattachés au corps du Génie, puis supprimés à la Révolution.

Les ingénieurs géographes envoyés à Saint-Domingue. — Seize ingénieurs géographes furent désignés le 28 avril 1763 pour lever la carte de Saint-Domingue. Tous roturiers, sauf un, et d'âges très variables (de dix-neuf à trente-sept ans), ils étaient entrés dans le corps pendant la guerre de Sept ans. La plupart possédaient, semble-t-il, un bagage scientifique et technique assez étendu : certains étaient passés à l'École des Ponts et Chaussées ou à l'École du Génie, à Mézières. Beaucoup ne demeurèrent ingénieurs géographes que durant quelques années ; la diversité de leurs carrières illustre l'histoire du corps.

L'arrivée des ingénieurs géographes à Saint-Domingue (fin 1763). — Trois ingénieurs géographes, pour des raisons inconnues, ne partirent pas ; les treize autres, porteurs des instructions qui leur avaient été adressées le 9 mai, s'embarquèrent à Rochefort en août et en octobre, et se trouvèrent réunis à Saint-Domingue à la fin de décembre ; là, ils reçurent le renfort d'un ingénieur de la colonie, Daubertin.

CHAPITRE II

LE MAÎTRE-D'ŒUVRE : ANTOINE-JEAN-JACQUES DU PORTAL, DIRECTEUR DES FORTIFICATIONS DE SAINT-DOMINGUE

Sa vie et sa carrière. — Antoine-Jean-Jacques du Portal (1701-1773), issu d'une famille d'ingénieurs militaires, était maréchal de camp et directeur des fortifications de haute et moyenne Normandie, quand, le 15 octobre 1763, il fut nommé directeur des fortifications de Saint-Domingue, à l'âge de soixante-deux ans. Parti de Brest avec le comte d'Estaing, il débarqua à Saint-Domingue en avril 1764.

La mission de du Portal à Saint-Domingue. — Du Portal devait remettre sur pied le système de fortifications de la colonie, négligé depuis 1751, et assister le gouverneur dans l'élaboration du plan de défense; à cet égard, il était chargé de diriger le travail des ingénieurs géographes qui levaient la carte topographique.

CHAPITRE III

L'INSTALLATION DES INGÉNIEURS GÉOGRAPHES ET LES PREMIERS TRAVAUX RÉALISÉS (JANVIER 1764-JUILLET 1765)

Les instructions des ingénieurs géographes. — Selon leurs instructions du 9 mai 1763, les ingénieurs géographes, sous la direction du gouverneur et du directeur des fortifications, devaient lever une carte « géométrique », fondée sur une triangulation, et y joindre des mémoires explicatifs.

Les méthodes et les instruments. — Pour établir la triangulation, puis pour lever les cartes sur le terrain, les ingénieurs géographes disposaient des instruments précis et du solide bagage de connaissances mathématiques qu'avait décrits un de leurs camarades, Dupain de Montesson, dans son ouvrage L'art de lever les plans (1763).

Les moyens financiers et administratifs. — Tous les frais de cette mission étaient assumés par la caisse de la colonie (appointements, esclaves, chevaux, matériel). Des dispositions avaient été prises pour garantir aux ingénieurs une très grande liberté d'action dans leurs déplacements et dans leurs opérations.

Répartition des ingénieurs et premiers résultats. Deux géographes étaient chargés des opérations de triangulation. Les douze autres, dont trois moururent entre janvier et juillet 1764, levaient les cartes sur le terrain. L'échelle employée était de six lignes pour cent toises (environ 1:14 400). Mais les résultats, au milieu de 1765, se révélaient décevants: la triangulation n'était pas établie, et seules la plaine du Nord et quelques portions de la côte avaient été levées.

CHAPITRE IV

LE RAPPEL EN FRANCE DES INGÉNIEURS GÉOGRAPHES (1765)

Les difficultés financières de la colonie. — Au sortir de la guerre, les finances de la colonie, gravement obérées par la mauvaise gestion des prédécesseurs de l'intendant Magon, ne pouvaient supporter toutes les dépenses entraînées par la réorganisation militaire de Saint-Domingue. Magon, cherchant à faire des économies, parvint, dès le 23 mai 1764, à ramener les frais des ingénieurs géographes de deux cent mille livres par an à cent cinq mille cinq cents livres. Puis il demanda à Choiseul le rappel de ces officiers, dont les colons et lui-même jugeaient la présence inutile.

L'attitude de du Portal.. — Mécontent de l'indiscipline et de la lenteur de certains ingénieurs géographes, du Portal lui-même avait réclamé le rappel de sept d'entre eux, dès le mois de mai 1764.

Le rappel en France d'une partie des géographes. — Le 20 mars 1765, Choiseul ordonna le rappel de sept ingénieurs géographes; à la fin de 1765, seuls quatre géographes, Mansuy, Moreau, Ribart et Sorrel, avaient été retenus pour achever la carte générale.

CHAPITRE V

L'ABANDON DES LEVÉS (1766-1769)

Un intermède : le côtier de Saint-Domingue (février-juin 1766). — Le comte d'Estaing, impuissant à juguler les difficultés politiques et financières de la colonie, devait être remplacé par le prince de Rohan vers le milieu de 1766. Il eut le temps, avant son départ, de faire lever une carte nautique de la colonie par trois ingénieurs géographes et trois officiers de marine. Il emporta les minutes en France, dont les mises au net formèrent l'un des volumes de l'Encyclopédie de Saint-Domingue, ensemble de mémoires et de cartes qu'il avait réunis pour préparer la défense de la colonie.

La poursuite des levés de la carte topographique. — En août 1766, le nombre des ingénieurs géographes fut réduit à trois. En trois ans, ils levèrent la presque totalité des régions côtières, ainsi qu'une partie des plaines de l'intérieur. Mais la triangulation avait été définitivement abandonnée.

« Une réduction de toute la partie françoise en sept feuilles et demy ». — Ces résultats amenèrent du Portal à entreprendre l'assemblage et la réduction des minutes en une carte générale de la colonie à une ligne et demie pour cent toises (environ 1:57 749); mais il semble ne pas avoir eu le temps d'achever ce travail.

Le départ de du Portal, et l'abandon des levés (fin 1769). — Malade et épuisé, du Portal obtint de rentrer en France en juillet 1769 ; il n'avait pas réussi, cependant, à dissuader la cour d'interrompre les levés de la carte topographique.

TROISIÈME PARTIE

VERS UN ACHÈVEMENT DE LA CARTE GÉNÉRALE ? (DE 1776 A LA RÉVOLUTION)

CHAPITRE PREMIER

LA CARTE DES LIMITES (1776)

Le problème de la frontière. — La frontière entre la colonie française et la colonie espagnole n'avait jamais été délimitée, demeurant une source d'inci-

dents fréquents ; malgré la signature du pacte de Famille (1761), aucun arrangement n'avait pu être conclu pour fixer cette limite.

Le traité de l'Atalaye (29 février 1776). — Des négociations, entamées en 1772, aboutirent en 1776 au « traité des limites », conclu entre les gouverneurs des deux colonies ; il fut ratifié par les deux cours à Aranjuez (3 juin 1777).

La carte de la frontière. — Deux ingénieurs, un Français et un Espagnol, furent chargés de poser les bornes-frontières et de lever la carte des limites, sous la direction de deux commissaires.

CHAPITRE II

LA REPRISE DU PROJET D'UNE CARTE GÉNÉRALE

Les projets. — L'idée s'imposait, à Versailles et dans la colonie, que la carte de Saint-Domingue pouvait être achevée en réunissant la carte des limites aux levés effectués en 1763-1769. On entreprit alors de répertorier ce qu'il restait de ces levés ; divers projets furent proposés.

Le rôle de l'ingénieur Sorrel. — En 1787, le gouverneur, M. de la Luzerne, chargea Sorrel, l'un des géographes venus en 1763, de dresser une carte topographique de Saint-Domingue. Sorrel exécuta alors diverses cartes, assez quelconques; mais il est peut-être à l'origine d'une très belle carte topographique anonyme, au 1:60 000 environ, qui servit au général Rochambeau lors de l'expédition de Saint-Domingue en 1802.

CONCLUSION

La carte topographique de Saint-Domingue ne put être réalisée, faute de moyens financiers et d'une volonté suivie. L'hostilité ou l'indifférence des colons fut, à cet égard, déterminante. Mais la persistance du projet jusqu'à la Révolution témoignait de la vigueur d'un esprit éclairé, caractéristique du XVIII^c siècle, qui s'opposait aux vues à court terme des colons. La carte topographique, instrument moderne et précis au service des administrateurs et des militaires, était une véritable nécessité pour gouverner cette colonie, dont l'espace géographique était encore très mal cerné. Par la suite, l'absence d'une carte topographique demeura longtemps un problème pour la république d'Haïti.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

Article 48 du règlement du 24 mars 1763. — Instructions des ingénieurs géographes du 9 mai 1763. — Instruction pour les levés de la carte nautique (février 1766). — Mémoire explicatif d'un ingénieur géographe. — Le tracé de la frontière selon le traité de 1776.

ANNEXES

Notices biographiques des seize ingénieurs géographes. — Cartes hors texte : les étapes des travaux cartographiques.

PLANCHES

Instruments employés. — Reproductions de cartes levées par les ingénieurs géographes.